

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Perben-----
ARTICLE 10

À la dernière phrase de l'alinéa 26, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de coordination avec l'article 14 *bis*.